

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 A 20H30**

**Membres présents :** BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GRISARD Bernard, MALATIER Serge, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Corinne, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

**Excusés :** BALLIGAND Sylvie, GORISSEN-VAN EENIGE Marielle

**Absent :** GRONDIN Laurent

**Procurations :** BALLIGAND Sylvie donne procuration à GRISARD Bernard ; GORISSEN-VAN EENIGE Marielle donne pouvoir à DUMONT Ivan

**Secrétaire de séance :** RIZARD Fabienne

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

**Sénatoriales 2020 : élection des délégués et des suppléants**

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 a convoqué tous les conseils municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale, le vendredi 10 juillet 2020, à l'effet de procéder à l'élection des délégués, délégués supplémentaires et suppléants, appelés à former le collège électoral sénatorial, avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir: Jean-Paul LARDY, Danielle CORNELOUP, Virginie JONDET et Romain CINQUIN.

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, et aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°DCL-BRE-2020-58, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

En application de l'article L.288, les délégués et les suppléants sont élus successivement, parmi les conseillers municipaux, au scrutin majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

**\* Election des délégués:**

Sont candidats:

- CORNELOUP Danielle
- GRISARD Bernard
- MALATIER Serge

Après vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés:

- CORNELOUP Danielle: 13 (treize) voix
- GRISARD Bernard: 13 (treize) voix
- MALATIER Serge: 13 (treize) voix

Les délégués susnommés ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

**\* Election des suppléants:**

Sont candidats:

- JONDET Virginie
- LARDY Jean-Paul
- DUPUIS Patrick

Après vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés:

- CINQUIN Romain: 1 (une) voix
- RIZARD Fabienne: 1 (une) voix
- JONDET Virginie: 12 (douze) voix
- LARDY Jean-Paul: 12 (douze) voix
- DUPUIS Patrick: 13 (treize) voix

Mme Virginie JONDET, M. Jean-Paul LARDY et M. Patrick DUPUIS ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

**Equipped cuisine cantine scolaire**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en œuvre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à la rentrée de septembre 2020 entre les communes de Bois-Sainte-Marie, Châtenay, Gibles, Saint Racho et Varennes-sous-Dun.

Dans ce cadre, l'acquisition de nouveaux équipements pour la cuisine de la cantine scolaire est nécessaire.

Monsieur le Maire présente les devis suivants:

- \* ETS LATHUILIERE: Fourniture et pose d'une hotte: 499,15 € HT
- \* SAS ALEX ELEC: Armoire réfrigérée et cellule de refroidissement: 2 713,65 € HT
- \* SAS SANIPOUSSE: Kit SANITEST: 313,78 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

\* ACCEPTE les devis tels qu'ils ont été présentés.

**Aménagement du carrefour Place du Marché / RD 41**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du carrefour de la place du Marché et de la route départementale n°41, sis "Le Bourg".

Monsieur le Maire présente les devis relatifs aux travaux, dans le cadre du groupement de commandes de la CCLCCB:

\* THIVENT SAS: 5 066,88 € HT

\* ADAGE: 177,31 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

\* ACCEPTE les devis tels qu'ils ont été présentés.

**Aménagement du trottoir pour accès PMR sis « Route de Montmelard », à proximité de la salle du Foyer Rural**

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'aménager le trottoir sis "route de Montmelard", à proximité de la salle du Foyer Rural, pour permettre son accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire présente le devis de la SAS THIVENT relatif aux travaux, dont le montant total HT s'élève à 10 370,83 €;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

\* ACCEPTE le devis tel qu'il a été présenté.